

Monsieur Roland AVRILLON
« La Croix »
-74230- VILLARD-SUR-THONES

MAIRIE
Les VILLARDS SUR THONES
-74230- Les VILLARDS SUR THONES

IMPORTANT SIGNALE

N.Réf. : Réponse au CM / 11.11.2011

V.Réf. : Courrier non référencé

Savoie, le 3 Décembre 2011

Chers Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ, Dominique MERMILLOT-PEENSI, Murielle FESSELET, Philippe ALVIN, Marie-Thérèse BETEND, Alain DELPECH, Patrice GENAND RIONDET, Gaëlle NEVEU,

Mesdames et Messieurs les Conseillers qui m'avez adressé une lettre signée collectivement et datée du 15 Novembre 2011, je tiens à vous remercier pour cette savoureuse autant que regrettable initiative.

J'ai choisi de ne pas y répondre immédiatement afin qu'un petit laps de temps adoucisse ma plume et fasse que ma réponse soit aussi claire et sans passion qu'il est possible de la conserver en pareilles circonstances.

J'émetts l'hypothèse tout d'abord que vous n'avez pas compris le texte de ma déclaration et je ne peux donc que vous inviter à le lire puisqu'il est consultable sur internet*.

Ma compassion envers votre spectaculaire égarement d'élus français, l'emporte à cet instant je vous le jure, sur tout autre sentiment :

En effet, les propos publics que j'ai tenus le 11 Novembre 2011 ne sont nullement une charge à l'encontre de la France (avec un grand F). J'ai fidèlement servi davantage et plus vitalement ce Pays que bien des jeunes ou jolies signatures de votre commune réponse...

Il s'agissait seulement d'une déclaration de guerre totale à l'encontre du Mensonge et de la connivence coupable avec un secret d'Etat de la france (avec un petit f) qui est recouvert du sang de dizaines de milliers de jeunes natifs de la Savoie. En violation scandaleuse du Droit International en vigueur.

D'une pure attaque à l'encontre seule et ciblée d'un révisionnisme ambiant, conservateur et « politiquement correct » que je dénonce en m'appuyant au plan historique, sur des documents désormais publiés sous l'égide officielle des Ministères des Affaires Etrangères, de la Culture et de l'Education Nationale et au plan juridique sur l'article 44 du Traité de PARIS du 10 février 1947 en vigueur.

Ce faisant, je ne fais, ne vous en déplaît, aucune politique puisque je me suis borné à faire du Droit.

J'ai du mal à imaginer que vous puissiez fièrement, en pleine connaissance de cause, avoir accepté d'en être devenu des dénonciateurs ou pire des « appuis et faire valoir locaux ».

Je crois au contraire, encore et toujours que vous êtes chacun et chacune, des personnes réfléchies et de parfaite bonne foi.

Je tiens donc toujours à votre disposition toutes les preuves de ce que je me suis borné à publiquement dénoncé. Je note à ce sujet que, pour l'heure vous ne m'avez même pas demandé de les produire pour les vérifier avant que de m'écrire des insanités aussi abstruses que décalées.

Car c'est effectivement « *faire injure aux 40 jeunes Villardins tombés dans les combats de la 1^{ère} Guerre Mondiale que de prétendre qu'ils n'étaient pas des soldats loyaux à la cause nationale ou qu'ils se seraient trompés de conflits en ne défendant pas LEUR pays* ». Je vous laisse donc l'entière responsabilité de ce propos raccourci qui est le votre et n'a jamais été, ni ne sera jamais le mien.

De mon côté j'estime bien au contraire que c'est leur faire grand honneur que de réclamer enfin qu'il soit admis par tout le Monde et désormais reconnu par la France qu'ils ont été injustement engagés en violation de leur droit sacré et hérité de leurs ancêtres, à la neutralité.

S'agit-il là d'une démarche politique anti-française doublée d'un impardonnable gâchis infligé à une cérémonie qui se voulait « *républicaine, neutre et conviviale* » ?

Rien n'est plus court, grossier et même caricatural.

Zola et son fameux article « j'accuse » étaient-ils de mauvais français ?

Je vous remercie donc et prend acte de votre accord sur « *l'absence de sincérité du plébiscite de 1860 et sur les failles juridiques* » caractérisant « *la mise en œuvre du Traité d'annexion de la Savoie à la France* ».

Je vous invite simplement et de nouveau à en tirer les conclusions qui s'imposent au lieu de chercher à laisser la Vérité de côté pour lui préférer une insipide convivialité républicaine taiseuse et indigne de VILLARD sur THONES.

Indigne surtout de tous ses enfants morts, vivants ou à naître dans un monde où les dirigeants déclarent la guerre et où seules les populations et les peuples les font.

Chacun a le droit de choisir son camp et les idées ou causes qu'il souhaite défendre ou combattre. J'en conviens mais, cette cérémonie de remise de décoration aux élus était-elle seulement la votre comme vous l'avez écrit ou bien aussi un peu celle de chacun de ses récipiendaires ?

La France est un grand pays où la liberté d'expression existe encore. La lecture de votre lettre à en-tête de la Mairie et signée par 9 élus français m'a sincèrement inquiété pour elles deux.

Je suis donc sincèrement navré que vous ayez eu la pure sensation « *d'être victime(s) d'une manipulation* » et s'il est bien vrai qu'une « *grande majorité des personnes présentes vous ont exprimé leur réprobation alors que plusieurs d'entre elles avaient simplement quitté la salle* », ce paradoxe en soi est hélas contredit par la vidéo de cette cérémonie et surtout les remarquables applaudissements finaux de Monsieur le Député TARDY.

Mais peut-être a-t-il tout simplement, lui, bien entendu que je faisais du Droit et non de la politique et, lui, compris les paroles de sagesse de l'avant conclusion de mes propos publics personnels d'une dizaine de minutes pour une réception durant deux heures, que je vous rappelle puisque je persiste à les tenir et que je les signe...

« TOUS ENSEMBLE FRANÇAIS, SAVOYARDS et SAVOISIENS soyons réunis autour de la vérité et du Droit. Avec un respect mutuel que j'appelle de tous mes vœux. »

Votre billet d'humeur collectif est-il plus respectueux de la Savoie que ces officiels applaudissements tricolores venus immédiatement d'un député français en exercice?

La question méritant d'être posée, je vous la pose.

Ayant moi-même reçu de multiples témoignages de sympathie et de très vibrants soutiens, je ne résiste pas à vous joindre le texte de celui qui m'a semblé le plus à même de constituer une première et saine base à votre réflexion. Si vous acceptez bien sûr d'y avoir enfin recours dans un dossier dont la gravité nous dépasse tous...

A la lecture de ce courriel et à défaut de désolidarisation de l'un ou l'une d'entre vous (car je veux personnellement croire toujours en la capacité des hommes et des grandes nations à reconnaître leurs erreurs et à tenir à les réparer); à défaut d'excuses collectives, je vous invite respectueusement à la considérer comme une cinglante et définitive réponse à une lettre d'égarés aux plans juridique et historique rédigé sur le putatif papier à en tête français, de la Commune savoisienne de VILLARD SUR THONES.

Recevez en toute hypothèse, Chers Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ, Dominique MERMILLOT-PEENSI, Murielle FESSELET, Philippe ALVIN, Marie-Thérèse BETEND, Alain DELPECH, Patrice GENAND RIONDET, Gaëlle NEVEU, l'expression de ma plus haute considération.

Roland AVRILLON

* www.pour-la-savoie.com

PJ : Témoignage de Soutien du Dr XX